

MAIRIE de LE BREUIL
2, Place Jean-Baptiste Côte
03120 LE BREUIL
Tél. 04 70 99 11 16
Email. mairie.lebreuil.03@wanadoo.fr



Arrêté n°2025-062

**ARRETE DE CIRCULATION
PROLONGATION DE L'ARRETE N°2025-055
RELEVES DES CHAMBRES TELECOMS SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE**

Le Maire de la Commune de LE BREUIL ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande du 16 juillet 2025 faite par Monsieur ESSAIED Maher de la société KOK'S FIBRE OPTIQUE ;

Considérant la déploiement de la fibre optique sur la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1

L'arrêté n°2025-055 est prolongé jusqu'au 10 octobre 2025 inclus.

Article 2

Les autres articles restent inchangés.

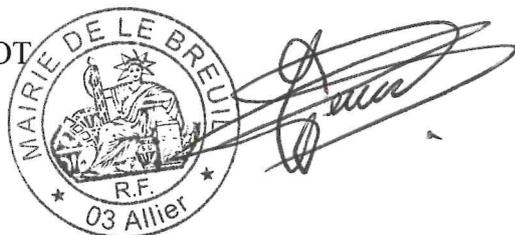
Article 3

Le présent arrêté sera transmis au Commandant de la Gendarmerie du Mayet de Montagne et à l'entreprise KOK'S FIBRE OPTIQUE.

Fait à Le Breuil, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire,

Jacky PERROT



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication et ou notification. Conformément aux dispositions de la loi 77-78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la commune de LE BREUIL.